

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2012.

Vote des Subventions et tarifs 2012 :

Sur propositions de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs et attribue les subventions aux associations pour 2012.

Résultat de la consultation relative aux travaux de la VC5

Monsieur le Maire propose au vu du rapport d'analyse établi par le cabinet TECAM, Maître d'œuvre, de retenir l'entreprise SACER/SoTRAV pour un montant de 212 427.88 € HT.

Le conseil municipal valide et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec cette entreprise.

Réflexion sur le développement urbain de la commune

Afin de mener une réflexion sur le développement urbain de la commune, de définir les outils les plus pertinents pour maîtriser la qualité et le rythme de l'urbanisation, d'intégrer une approche environnementale, la gestion du foncier, le conseil municipal décide de lancer un contrat d'objectifs en partenariat avec le Conseil Général – Agence Départementale de Fougères –

Il s'agit d'un partenariat technique par l'aide à l'élaboration du cahier des charges jusqu'au recrutement du bureau d'études et financier par une participation à hauteur de 45% du montant HT de l'étude.

Bâtiment de l'ancien presbytère

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur auprès de l'archevêché du bâtiment de l'ancien presbytère suite à l'estimation établie par les services des Domaines.

Projet de réfection du terrain de football :

Michel BRARD, Adjoint, expose la démarche entreprise pour la réfection de la pelouse du terrain de football et les solutions techniques préconisées par l'ensemble des entreprises consultées. Le conseil municipal valide la démarche et propose l'étude du deuxième terrain.

Procédure de contentieux engagée pour le secteur des Lonchardières

Monsieur le Maire fait part de la première démarche consistant à faire un constat sur site par un agent assermenté de la DDTM en présence de l'intéressé après l'avoir convoqué. Cette première démarche aura lieu cette semaine.

Convention pour travaux d'extension d'eau potable à « La Tiolais »

Le Conseil municipal accepte de passer une convention avec le Syndicat des Eaux du Chesné pour l'extension du réseau d'eau potable au lotissement de « La Tiolais » dont le coût s'élève à 1542.84 € HT. Ce montant sera reversé à la commune par le lotisseur.

Acquisition de mobilier pour la cantine scolaire

Les effectifs des enfants à la cantine scolaire étant en progression, il est nécessaire de compléter en mobilier la salle de restauration. Le conseil municipal décide de l'acquisition de 4 tables et 8 chaises pour un montant de 717.60 € TTC.

Synthèse 2011 du fonctionnement de la station d'épuration

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de cette synthèse établie par la SAUR, délégataire de service, portant sur la station d'épuration.

Il en ressort en conclusion que la station a un bon fonctionnement.